Bulletin d'inscription pour le Troc et puces du 8 mai 2025 à la salle omnisports de Plobannalec-Lesconil

(organisé par l'école Saint Joseph)

Nom ·	1 /		
Nom : Prénom :			
Adresse :			
Tél : / / / Mail : N° pièce d'identité :		@	
délivrée par : le	/ /		
(joindre une photocopie)			
N° SIRET (pour les professionnels):			
Nombre de personnes présente sur le stand	d:		
Prix de	e l'emplacement :		
Nombre de table (table de 1m80 fournie)	x 8 euros	Total =	euros
Nombre de portant (non fourni)	x 4 euros	Total =	euros
Banc (pour mettre devant la table)	x 1 euro	Total =	
Les sandwichs sont uniquement avec réser			
Sandwich jambon /beurre	x 3 euros	Total =	euros
Sandwich jambon / beurre / emmental	x 3,50 euros	Total =	
Sandwich pâté cornichon	x 3,50 euros	Total =	
		Total =	euros
<u>Attesta</u>	tion sur l'honneur		
Je soussigné(e)			
né(e) le à		_	
domicilié(e)à l'adresse suivante :			
participant non professionnel à la vente au de	autre vente de même natu nte dans l'année de même r	re, nature.	
Fait le	Signature		
à			
- <u>Documents à renvoyer</u> : Adresse postale : Masson Sabrina Ad 11 rue Ar Feunteun	resse mail : sab.ced29@hc	otmail.com	

Pour tout renseignements: 06-75-45-19-15

29120 Plomeur

Règlement du Troc et puces

- **Art 1 :** Cette manifestation est organisé par l'école Saint-Joseph de Plobannalec. Elle se déroulera le jeudi 8 mai de 9h à 18h.
- **Art 2 :** Le troc et puces est ouvert aux particuliers et aux professionnels.
- **Art 3 :** Les exposants particuliers déclarent sur l'honneur de vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même au cours de l'année civile.
- **Art 4 :** Les exposants professionnels déclarent sur l'honneur être soumis au régime de l'article L3102 du code du commerce.
- **Art 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, vol, dégradation ou accident.
- **Art 6 :** L'inscription sera effective lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli sera parvenu aux organisateurs, accompagné du règlement et des pièces demandées.
- **Art 7 :** Les exposants devront être munis de la pièce d'identité correspondante à celle figurante sur le bulletin d'inscription.
- Art 8: L'ouverture du troc et puces au public aura lieu de 9h à 18h.
- **Art 9**: Les exposants pourront se présenter à l'accueil à partir de 7h. Il s'engagent à installer leur stand avant 9h et à ne pas remballer avant la fin du troc et puces.
- **Art 10 :** Le prix de l'emplacement est de 8 euros la table de 1m80 et 4 euros par portant. Des chaises seront mis au niveau des stand gratuitement.
- **Art 11 :** Un café et un gâteau sera offert à chaque exposant (dans le limite de 2 par stand)
- **Art 12 :** Les exposants doivent laisser leur emplacement propre.
- **Art 13 :** Les organisateurs se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de cette journée.
- Art 14 : Seul l'organisateur se réserve le droit de vendre des boissons et nourriture.
- **Art 15 :** L'organisateur se donne le droit d'annuler, faute de participants.